

1 personne par jour et par patient

sauf avis contraire du Chef de service
et dans le strict respect des mesures sanitaires en vigueur.

Il pourra être mis fin immédiate à toute visite au cours de laquelle
le **port du masque chirurgical en continu** n'est pas respecté.

En cas de récurrence, la possibilité de visiter votre proche pourrait être suspendue.

PASS SANITAIRE

obligatoire
pour entrer
dans l'établissement.

SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Port du
masque
chirurgical
obligatoire



Frictionnez-vous
avec la solution
hydro-alcoolique
en entrant et en sortant
de l'hôpital et du service



Respectez
la distance
de sécurité